
Don de l'argenterie de l'église de Bourges (Cher) par les commissaires du comité central de surveillance de Bourges, en annexe de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don de l'argenterie de l'église de Bourges (Cher) par les commissaires du comité central de surveillance de Bourges, en annexe de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 660;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41934_t1_0660_0000_2;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

« fils de Saturne, disait-il, n'a pas besoin de cet habit, il est trop froid en hiver, et trop chaud pour l'été. » Et nous avons déshabillé les Ursins, les Sulpice et les Etienne. Le luxe de leurs habits contrastait d'une manière trop scandaleuse avec la simplicité du sans-culotte, dont ils se disaient les prêtres.

« Mais plus sages que le tyran de Syracuse, nous déposons sur l'autel de la patrie ces insignes dont un clergé fastueux couvrait son immoralité. Il les portait dans les jours périodiques de sa grandeur pour s'attirer la vénération publique. C'est par ces prestiges qu'il en imposait au vulgaire; par ces parades qu'il éternisait son aveuglement. Ces ornements grotesques étaient pour lui le palliatif de tous les vices et le présentatif de toutes les vertus. Mais, grâce à la sainte Montagne, le temps du charlatanisme est passé. Le peuple français ne peut plus regarder ses aruspices sans rire. Avant longtemps il reconnaîtra qu'il n'a pas besoin d'intermédiaires pour communiquer avec la Divinité.

« PAPON; JOLY. »

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

Les commissaires du comité central de surveillance de Bourges déposent le premier fruit

(1) *Journal de la Montagne* [n° 162 du 21^e jour du 2^e mois de l'an II (lundi 11 novembre 1793), p. 1194, col. 2]. D'autre part, le *Journal de Perlet* [n° 414 du 20 brumaire an II (dimanche 10 novembre 1793), p. 323] et le *Moniteur universel* [n° 51 du 21 brumaire an II (lundi 11 novembre 1793), p. 206, col. 3] rendent compte du dépôt fait par le comité de surveillance de Bourges dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

« La commune de Bourges fait hommage à la Convention nationale de 9 marcs 7 gros d'or, de 349 marcs de vermeil, de 329 marcs 5 gros d'argenterie, de plusieurs pierres précieuses et médailles antiques.

« Mention honorable. »

II.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel*.

« Une députation de la commune de Sèvres (sic) est introduite.

L'orateur : Denys de Syracuse ôta à Jupiter son manteau. « Il est, disait-il, trop froid en hiver, et trop chaud en été. »

« Nous venons d'ôter à nos prêtres, à nos saints, les richesses, les vêtements splendides qui contrastent trop avec la simplicité, avec la modestie du sans-culotte Jésus, dont ils se disaient les ministres. Notre culte va être désormais celui de la liberté. Les aruspices des prêtres sont trop risibles, et nous espérons qu'avant qu'il soit longtemps on reconnaîtra qu'on n'a point besoin d'intermédiaires entre l'homme et la Divinité.

« On n'immolera plus de victimes humaines aux dieux imaginaires; le Dieu républicain, c'est la liberté, l'égalité : *Vive la République une et indivisible !*

Ces citoyens déposent sur l'autel de la patrie 7 marcs d'or, 219 marcs d'argenterie, 300 marcs de vermeil, et plusieurs diamants et pierres précieuses.

La Convention décrète que cette adresse sera insérée au *Bulletin*.

de leurs incursions philosophiques. La métropole de ce chef-lieu leur a procuré 9 marcs 7 onces d'or, 349 de vermeil et 350 d'argent, outre un grand nombre de médailles et de pierres précieuses. Le tout est déposé sur l'autel de la patrie, le seul qui bientôt sera révééré en France.

VI.

LA COMMUNE DE VERSAILLES DEMANDE A CHANGER DE NOM (1).

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (2).

Des citoyens de Versailles demandent que le nom de cette commune soit changé en celui de

(1) La pétition de la commune de Versailles n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 19 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par les divers journaux de l'époque.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 417, p. 262). D'autre part, l'*Auditeur national* [n° 414 du 20 brumaire an II (dimanche 10 novembre 1793), p. 32], le *Journal de la Montagne* [n° 162 du 21^e jour du 2^e mois de l'an II (lundi 11 novembre 1793), p. 1194, col. 2] et le *Mercur universel* [20 brumaire an II (dimanche 10 novembre 1793), p. 153, col. 2] rendent compte de la pétition de la commune de Versailles dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

« Une députation de la commune de Versailles, voulant donner une preuve nouvelle de son constant amour de la liberté, demande que son nom, qui lui rappelle le séjour trop prolongé des despotes, soit changé en celui de *Berceau de la liberté*.

LECOINTRE, PHILIPPEAUX et MERLIN (*de Thionville*) appuient cette pétition en rappelant toutes les preuves données par la commune de Versailles de sa haine pour la tyrannie.

Mais sur les observations de MERLIN (*de Douai*), la pétition est renvoyée aux comités de division et d'instruction publique.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

La commune de Versailles demande à quitter une dénomination qui, plus que toute autre, rappelle l'insolence du despotisme qui nous a si longtemps opprimés, et désire être autorisée à prendre le nom de *Berceau de la liberté*.

Un membre convertit la demande en motion et cite les sacrifices que cette commune n'a cessé de faire depuis la Révolution.

Un autre membre se fonde sur ces mêmes sacrifices pour lui conserver son ancien nom, sous lequel elle a si bien mérité de la patrie.

Renvoyé aux comités de division et d'instruction publique.

III.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

La commune de Versailles demande à ne plus porter ce nom; elle réclame celui de *Berceau de la liberté*.

PHILIPPEAUX. Je convertis en motion cette de-